

D&O L'AGEFI

Supplément publié dans
l'édition de L'AGEFI Hebdo
du 30 juin 2022

FONDS À IMPACT ET ODD RÉPONDRE À LA QUÊTE DE SENS DES INVESTISSEURS

- ❑ LA DÉFINITION DE L'IMPACT SE PRÉCISE
- ❑ LA RÉGLEMENTATION STRUCTURE LE SECTEUR
- ❑ LA MESURE DE L'IMPACT EST AU CŒUR DES TRAVAUX



Vanessa
COTTET

Responsable ESG
chez CPR Asset
Management



Marina
IODICE

Gérante de portefeuille en
charge des stratégies
à impact chez
NN Investment Partners



Thomas
PAGE-LECUYER

Investment director
climate & ESG solutions
chez Aviva Investors
France



LES FONDS À IMPACT SE DÉVELOPPENT

Alors que l'investissement responsable se déploie à marche forcée, la gestion à impact va un cran plus loin. Pour la mettre en œuvre et mesurer leur impact, les sociétés de gestion font face à des défis méthodologiques immenses. La réglementation fournit un cadre de plus en plus solide.



Dans le monde de la gestion d'actifs, l'impact est sur toutes les lèvres. L'enjeu est grand car le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, ainsi que l'ancienne secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable, Olivia Grégoire, ont lancé l'an dernier, avec Finance for Tomorrow, une initiative visant à faire de Paris le premier centre financier mondial de la finance à impact. Un premier défi consiste à définir précisément ce qu'est un fonds à impact, car les approches sont multiples. « C'est vrai qu'il existe des définitions assez différentes, reconnaît Vanessa Cottet, responsable ESG chez CPR Asset Management. De notre côté, nous regardons si l'entreprise, que ce soit par son activité ou ses produits, contribue à du bien public et donc va avoir un impact positif sur la société. » Cette approche diffère d'une simple analyse ESG (environnement, social, gouvernance), focalisée sur les risques que font courir les facteurs ESG à l'activité d'une entreprise. « Nous avons un objectif de maximisation des impacts positifs sociétaux des entreprises, qui est complémentaire du risque ESG, détaille Marina Iodice, gérante de portefeuille en charge des straté-

gies à impact chez NN Investment Partners. Nous cherchons donc à combiner le retour sur investissement, d'un point de vue financier, avec le retour sociétal. Nous accordons le même poids à ces deux aspects : une entreprise avec un potentiel financier très fort et un impact sociétal très faible ne sera pas investissable et inversement. » Toute la difficulté de ces stratégies consiste à définir, matérialiser et mesurer ces impacts positifs. « Nous utilisons des méthodologies internes qui nous permettent d'analyser la matérialité de cet impact d'un point de vue financier, mais aussi d'un point de vue extra-financier avec une analyse qualitative, poursuit Marina Iodice. Nous regardons aussi l'intentionnalité de l'entreprise, c'est-à-dire à quel point le management est engagé et à quel point l'entreprise veut effectivement mener cette charte d'impact. Et puis le troisième pilier, qui est un peu plus difficile à mesurer, c'est la transformabilité, c'est-à-dire à quel point les technologies ou les produits de l'entreprise sont uniques ou innovants tout en ayant des répercussions positives sur la société. »

Historiquement, la gestion à impact est née dans l'univers du *private equity*, rappelle Thomas Page-Lecuyer, Investment director

climate & ESG solutions chez Aviva Investors France. « A l'origine, c'est un terme qui a été utilisé pour l'investissement dans le non-coté, où l'aspect quantifiable d'un impact est beaucoup plus aisé, explique-t-il. Ensuite, le monde coté s'est emparé de ce terme d'impact. Il a donc fallu lui donner une définition officielle : il s'agit d'une démarche visant simultanément la rentabilité économique et la création d'un impact social ou environnemental positif et mesurable. C'est là que se trouve le point sensible car de nombreux fonds cotés dits 'à impact' n'ont pas spécialement d'effet positif sur la sphère sociale et environnementale, ils ont plus précisément comme objectif d'atténuer les effets négatifs des activités des entreprises dans lesquelles ils investissent, comparativement aux indices, aux pairs, ou à l'économie dans son ensemble. »

In fine, la gestion à impact est souvent résumée à ces trois piliers : l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesurabilité. L'additionnalité, qui suppose que l'investissement apporte un effet qui n'aurait pas eu lieu sans cela, est particulièrement délicate à prouver sur un marché secondaire.

Orienter les flux de capitaux

Bien consciente de ces obstacles, les sociétés de gestion mettent en place

REPRÉSENTATION DE LA « FINANCE À IMPACT »

Cadre réglementaire

Pas de nuisance significative DNSH*

(Taxonomie, SFDR. Devoir de vigilance)

Démarche d'investissement ou de financement responsable

Analyse ESG

(Processus - Réduire les risques et externalités)

Intégration ESG
filtres de sélection des produits

Responsable:
performance extra-financière des produits

Engagée:
performance extra-financière et mesure des empreintes

Pratiques à impact

Transformation juste et durable

Preuve des effets bénéfiques
(Stratégie - Soutenir des solutions)

OBJECTIFS

(cadres de référence)

17 Objectifs de développement durable de l'ONU / Accord de Paris (climat) / Objectifs d'Aichi (biodiversité)

*Principe «Do no significant harm».

Source : Finance For Tomorrow : visuel réalisé à partir de l'échelle de contribution proposée par l'ILab, dans le rapport «Investir pour transformer durablement» et des réflexions du groupe de travail de place.

des méthodologies rigoureuses pour construire leurs stratégies, d'autant que le régulateur est de plus en plus regardant sur le sujet. « Avec notre maison mère, Amundi, nous avons mis en place une 'impact scorecard', fait savoir Vanessa Cottet. Cela nous oblige à répondre à des questions très précises sur l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesurabilité de nos stratégies d'investissement. Cela aboutit à un score qui nous permet de dire si nos fonds sont à impact ou pas. » Différentes actions sont en outre menées pour mettre en œuvre le concept d'additionnalité. « Cela peut prendre la forme de dons, poursuit Vanessa Cottet. Par exemple, pour notre fonds éducation, nous reversons un pourcentage de nos frais de gestion perçus à des associations qui œuvrent en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle. Nous travaillons aussi avec des partenaires sur certaines stratégies, par exemple avec l'ONG CDP sur nos stratégies climat. En outre, sur la partie climat, nous cherchons à réduire notre empreinte carbone et ensuite nous la compensons. Pour cela, nous faisons appel à un parte-

naire externe. Sur ce point, il est évident que sans nos investissements et ceux de nos clients, les projets financés n'auraient pas lieu. » Chez NN IP, l'accent est mis sur l'additionnalité de l'entreprise (et non du fonds), avec le concept de transformabilité. « Il est très difficile de trouver des éléments quantitatifs qui nous donnent une idée de cela mais si une entreprise est présente sur le marché avec une solution très innovante ou unique, on peut dire qu'elle contribue fortement à l'impact précis que nous cherchons à isoler », commente Marina Iodice.

L'additionnalité est aussi apportée par l'orientation des flux de capitaux. « Lorsque nous arrivons à faire prendre conscience aux particuliers que leur épargne a du sens, nous générons des flux d'investissement, relate Thomas Page-Lecuyer. En pratique, cela consiste à retirer des capitaux de sociétés que nous jugeons non vertueuses pour aller sur des sociétés qui ont des impacts sociaux et environnementaux positifs. En tant que professionnels, nous sommes convaincus que ce sont ces investissements qui vont, en termes de création de valeur, sortir



Nous sommes convaincus que ce sont ces investissements qui vont, en termes de création de valeur, sortir leur épingle du jeu sur le long terme.

Thomas PAGE-LECUYER
Investment director climate & ESG solutions
chez Aviva Investors France

leur épingle du jeu sur le long terme. » Un point qui rassemble les différents professionnels. « Donner du sens à l'investissement est vraiment crucial, abonde Vanessa Cottet. On voit d'ailleurs le succès des fonds thématiques, et des fonds thématiques à impact en particulier. Ils permettent de faire un vrai lien entre le quotidien des investisseurs et leurs investissements. Nous le voyons aussi dans notre baromètre de l'investissement responsable : l'impact est l'un des axes les plus prometteurs auprès des épargnants. Ces derniers veulent avoir des indicateurs explicites et concrets, notamment en matière environnementale, et pouvoir suivre l'évolution de l'impact de leurs investissements. »

Un autre levier de l'additionnalité consiste à faire de l'engagement auprès des entreprises. « Nous avons parfois des critiques sur le fait d'investir dans des mega-caps, car notre poids sera trop faible pour changer le coût du capital de ces sociétés, rapporte Marina Iodice. C'est pourquoi l'autre pilier que beaucoup d'investisseurs utilisent, tant dans l'ISR (investissement socialement responsable) que dans l'impact investing, c'est l'engagement. Parce que c'est à travers le dialogue constant avec les entreprises et l'effort combiné de plusieurs investisseurs que nous pouvons leur faire comprendre que ces flux de capitaux, qui semblent inépuisables actuellement, pourraient s'éteindre si, à un moment donné, les investisseurs comprennent que la thèse ne fonctionnera

plus à long terme. Et cela, nous l'avons vu avec les entreprises du secteur des énergies fossiles, par exemple. »

Le climat au cœur des stratégies à impact

La plupart des fonds à impact sont thématiques et s'appuient sur les Objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations unies (ONU). « Nous proposons des fonds d'impact multi-thématiques, qui permettent de cibler au maximum 14 des 17 Objectifs de développement durable, détaille Marina Iodice. Nous avons un fonds focalisé sur le climat et l'environnement, un autre sur la santé et le bien-être, un troisième sur la 'smart connectivity' et donc tout ce qui a trait aux technologies innovantes qui ont un effet positif sur la société. Enfin, nous avons un fonds chapeau qui combine les meilleures idées de ces fonds. » La dynamique actuelle favorise les produits axés sur l'environnement, selon CPR AM. « Nous avons développé toute une gamme depuis 2017, à la fois sur des thèmes environnementaux et sociaux, décrit Vanessa Cottet. On voit que chez les investisseurs, le climat reste central. Depuis le début de l'année, la dynamique est encore bien présente sur nos différentes solutions de transition - qui vont accompagner la transition énergétique -, qu'elles soient actions internationales, actions de la zone euro ou obligataires. Nous avons aussi des fonds de solutions. Par exemple,

nous avons créé fin 2021 un fonds sur l'hydrogène et, toujours en lien avec le climat et la biodiversité, nous lançons en ce début d'été un fonds sur l'économie des océans. » Aviva Investors France, filiale d'Abeille Assurances, présente naturellement un focus fort en faveur du climat. « Le réchauffement climatique et les conséquences désastreuses qu'il induit représentent un risque structurel pour les métiers de l'assurance et pour l'économie dans son ensemble. Nous avons un rôle important à jouer pour faire face à ce défi, explique Thomas Page-Lecuyer. Nous sommes donc très engagés sur ce terrain. Nous proposons des fonds qui investissent dans des solutions très spécifiques pour l'atténuation des effets du dérèglement climatique et pour l'adaptation à ses conséquences, mais aussi dans des sociétés qui font face au risque de transition climatique, c'est-à-dire toutes ces sociétés de tous secteurs qui modifient leur modèle économique pour s'adapter à un monde bas carbone. De ce point de vue, nous sommes assez précurseurs. Nous proposons également des stratégies de pilotage de trajectoire carbone des portefeuilles afin de permettre l'investissement en actifs cotés, en adéquation avec les objectifs de l'Accord de Paris. Pour les autres thématiques liées à l'environnement et au social, comme la biodiversité par exemple, nous avons adopté une approche d'intégration de ces critères sur une grande partie de notre gamme de produits. »

Si la partie sociale est moins développée, les investisseurs montrent un intérêt croissant pour ces stratégies à la suite de la crise du Covid-19. « Depuis environ un an, nous avons plus de demandes en faveur de fonds avec des éléments sociaux, indique Marina Iodice. La réduction des inégalités est un thème que l'on regarde de près. Par ailleurs, nous avons une offre Health & Well-Being qui regroupe aussi les ODD numéro 1 (éliminer la pauvreté) et 10 (réduire les inégalités). Quant à la biodiversité, elle intéresse beaucoup. Cependant, il me paraît encore un peu tôt pour construire une stratégie en actions cotées puisqu'il faudrait avoir



Donner du sens à l'investissement est vraiment crucial, on voit d'ailleurs le succès des fonds thématiques, et des fonds thématiques à impact en particulier.

Vanessa COTTET
Responsable ESG
chez CPR Asset Management

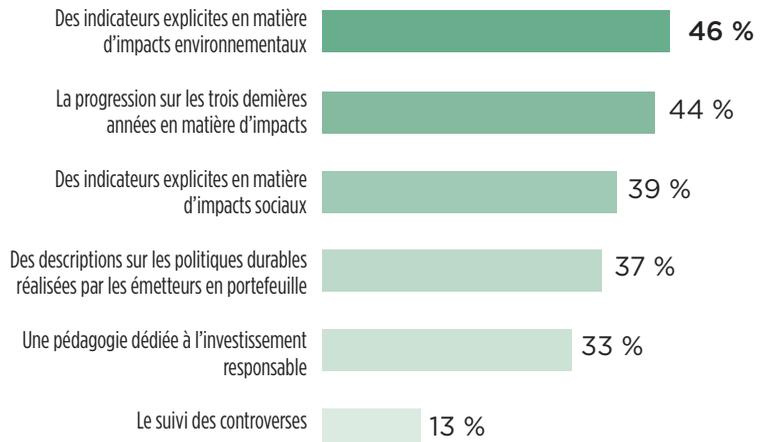


Si vous considérez que le frein principal est le manque d'information, qu'aimeriez-vous obtenir en matière d'accompagnement ?



Baromètre CPR AM : Les épargnants et l'investissement responsable - 3^e édition - 2021

LES INDICATEURS D'IMPACTS SONT PLÉBISCITÉS



Réponses multiples : 2,1 réponses en moyenne par épargnant

des bases de données très solides afin d'être transparents auprès de nos investisseurs et proposer une solution fiable en la matière. Cela dit, la réglementation va bientôt imposer de reporter l'impact de l'activité sur la biodiversité. Nous nous attendons donc à ce que la transparence des entreprises sur ce sujet progresse rapidement. »

Le grand chambardement de la réglementation

La réglementation est un sujet crucial pour l'investissement socialement responsable en général et pour la gestion à impact en particulier. Plusieurs textes se combinent dont le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) et la révision de MIF 2, qui introduit la prise en compte des préférences ESG. « Dès le 2 août prochain, à chaque entretien annuel, les distributeurs devront demander les préférences ESG des investisseurs, rappelle Vanessa Cottet. Ils devront, dans ce contexte, aborder trois sujets que sont la taxonomie, les investissements durables et la prise en compte des incidences négatives. La question de la classification

SFDR ne sera posée que par le biais du pourcentage d'investissement durable des fonds. Ces textes vont avoir un véritable impact sur les gammes de fonds car nous allons avoir des mouvements entre les fonds classifiés article 6, 8 et 9 dans SFDR. Il y a une vraie utilité dans ce cadre-là d'avoir des indicateurs qui soient pertinents, thème par thème. Toute la difficulté réside dans le fait que nous ne connaissons pas encore les questionnaires finaux des distributeurs. Nous allons dialoguer avec eux pour les aider à structurer leurs gammes destinées aux investisseurs finaux. » Ce texte fait partie d'un arsenal réglementaire complet, qui impose de nombreuses contraintes de transparence aux sociétés de gestion. « Le règlement Disclosure est entré en application en mars 2021, souligne Thomas Page-Lecuyer. Nous avons dû appliquer des méthodologies spécifiques à l'éligibilité de fonds à l'article 8 ou 9, alors que ces méthodologies n'existaient pas et que les données pour créer ces méthodologies non plus – certaines n'existent d'ailleurs toujours pas. Nous avons donc dû faire face à un règlement avec des

contraintes très fortes initialement, sans aucun cahier des charges pour savoir comment procéder. A ce stade, chacun a commencé à appliquer ses méthodes et nous sommes progressivement en train de converger. Nous travaillons tous dans ce sens, avec les organisations de place et les autorités, afin de définir des principes de place. L'industrie de la gestion d'actifs est force de proposition, et c'est une excellente chose, mais le travail est encore énorme. » Si une convergence de méthode est attendue, les fonds à impact, pour NN IP, iront toujours un cran au-delà des autres produits ESG. « Un fonds peut être classé SFDR article 9 sans pour autant être un fonds à impact, précise Marina Iodice. Le régulateur impose de choisir comme objectif des indicateurs qui peuvent être environnementaux ou sociaux, ainsi que tout un tas d'indicateurs ESG, qu'on appelle 'Principal Adverse Indicators' (PAI). Cependant, ces fonds article 9 n'ont pas l'obligation de mesurer l'impact en utilisant les ODD, ni de regarder au-delà de ce qu'on peut mesurer avec un indicateur carbone par exemple, ou bien de faire de l'engagement de façon

systématique avec toutes les entreprises du portefeuille, contrairement à ce que nous faisons avec nos fonds à impact. »

La difficile mais nécessaire mesure de l'impact

En effet, la mesure de l'impact et le reporting sont au cœur des stratégies à impact. Une mesure qui n'est pas sans poser des difficultés. « *Dans l'univers du private equity, il est assez facile de faire l'inventaire des impacts positifs et négatifs sur toute la chaîne de valeur d'une société,* constate Thomas Page-Lecuyer. *Mais lorsque vous avez un fonds investi sur 200 ou 300 titres, parmi lesquels 90 % sont des capitalisations de plus de 10 milliards d'euros, avec des milliers de fournisseurs ou sous-traitants qui eux-mêmes ont des milliers de fournisseurs et sous-traitants... le problème ne devient pas insurmontable mais kafkaïen ! Nous sommes donc obligés de créer des méthodologies, ce qui nécessite de passer par du quantitatif. Or intégrer l'extra-financier par le quantitatif c'est très délicat.* »

Quelle que soit l'ampleur de la tâche, les investisseurs sont demandeurs de transparence et d'indicateurs concrets. « *Nous avons créé des rapports annuels d'impact qui vont donner une information supplémentaire à nos clients,* développe Vanessa Cottet. *D'abord, nous définissons des critères d'impact pertinents pour chaque thème. Par exemple, pour notre fonds sur l'éducation, nous regardons les heures d'enseignement qui sont dispensées dans le monde, le nombre d'étudiants qui ont eu accès à l'enseignement et le nombre de bénéficiaires des différentes formations. Pour notre stratégie consacrée à la réduction des inégalités, nous étudions le 'CEO pay ratio', etc.* » Pour collecter les données nécessaires, les sociétés de gestion font feu de tout bois : fournisseurs de données, échanges des gérants avec les entreprises, mais aussi engagement... « *Et puis, bien évidemment, il y a tout un complément qui reste manuel, où l'on va aller chercher les données dans les différents rapports annuels des entreprises* », ajoute Vanessa Cottet.



Certaines entreprises ne communiquent pas leurs impacts positifs sur certains indicateurs car elles se concentrent sur les indicateurs ESG que tout le monde leur demande.

Marina IODICE

Gérante de portefeuille en charge
des stratégies à impact
chez NN Investment Partners

Ce travail nécessite un travail conséquent pour les sociétés de gestion. « *Nous faisons face à une multitude de difficultés,* note Marina Iodice. *Déjà, il n'existe pas de méthodologie commune, par exemple pour mesurer les émissions de CO2 évitées.* » Autre problème : « *certaines entreprises ne communiquent pas leurs impacts positifs sur certains indicateurs car elles se concentrent sur les indicateurs ESG que tout le monde leur demande,* poursuit Marina Iodice. *Enfin, même quand des mesures d'impact sont réalisées, un même ODD peut être interprété différemment par les sociétés. Sur ce point, je pense que la réglementation va nous aider. Par ailleurs, chez NN IP nous avons développé une méthodologie propriétaire, grâce à une équipe de data scientists et l'intelligence artificielle, qui nous permet d'automatiser la collecte de données publiques mises à disposition par les entreprises. Ce gain de temps, non négligeable, nous permet de nous concentrer sur le développement des indicateurs avec les sociétés dans lesquelles nous investissons.* »

Pour Thomas Page-Lecuyer, il est important de faire les choses dans l'ordre pour rester maître de sa stratégie. « *Il faut commencer par définir un protocole d'investissement selon la thématique,* expose-t-il. *En fonction de la stratégie mise en œuvre, nous identifions les données dont nous avons besoin. Nous sommes bien conscients que lorsqu'on va voir un fournisseur généraliste comme MSCI, nous n'avons pas la même*

granularité d'information qu'avec un indicateur spécialisé comme CDC Biodiversité par exemple. Selon nos besoins, nous ne nous adresserons pas aux mêmes fournisseurs. Il est vrai que là où nous nous contentions d'un ou deux fournisseurs il y a cinq ans, nous avons désormais plusieurs contrats et nous échangeons régulièrement avec eux pour leur faire part de nos attentes et les aider à améliorer leur offre. Cette approche exigeante vis-à-vis des informations extra-financières est cruciale afin d'aller dans la granularité, et ne pas dénaturer la philosophie de gestion initialement mise en place. De cette façon, nous pouvons avoir l'impact souhaité. »

Tous soulignent l'importance d'accéder à des données brutes, non retravaillées. « *En termes d'impact, ce n'est pas toujours possible,* observe Marina Iodice. *Nous avons ainsi fait le choix de ne pas appliquer les méthodologies que l'on ne peut pas expliquer facilement à un public générique. C'est par exemple le cas de la température d'un portefeuille car cela provient de données fortement retravaillées par une partie externe. Et même s'il y a une forte demande par certains investisseurs, nous préférons ne pas l'utiliser.* » Si le chantier est énorme, les choses se mettent en place petit à petit. Sur le volet de la donnée, la situation s'améliore progressivement, d'autant qu'en 2024, la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) renforcera l'information extra-financière émanant des entreprises. ■



AVIVA INVESTORS FRANCE

www.avivainvestors.com

Aviva Investors France est une société de gestion française, filiale du groupe d'assurance Abeille Assurances (anciennement Aviva France), qui gère près de 111 milliards d'euros (à fin 2021), avec un attachement particulier à son identité d'investisseur responsable, les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) s'intégrant au cœur de la gestion.

Aviva Investors France possède des expertises sur l'ensemble des classes d'actifs de la zone euro depuis les marchés liquides (taux, actions, gestion multi-actifs) jusqu'aux actifs alternatifs (immobilier, dette privée *corporate*) et figure parmi les premiers acteurs français en matière de gestion ESG et ISR (investissement socialement responsable). A titre d'exemple, 32 produits (fonds et mandats) bénéficiaient à fin 2021 du Label français public ISR, pour 12,5 milliards d'euros sous gestion.

Le 30 septembre 2021, Aéma Groupe a finalisé l'acquisition d'Aviva France, devenue Abeille Assurances. Cette acquisition couvre toutes les filiales d'Aviva France, dont Aviva Investors France. L'ADN d'Aviva Investors France est parfaitement cohérent avec les valeurs d'Aéma Groupe : l'investissement de conviction, responsable et de long terme.



CPR ASSET MANAGEMENT

www.cpr-am.fr

CPR Asset Management est une société de gestion innovante qui gère plus de 62 milliards d'euros d'actifs pour compte de tiers à fin mars 2022 (clients institutionnels, entreprises, assurances, banques privées, gestion de fonds et gestion de patrimoine).

Depuis plus de trois décennies et grâce à l'implication de ses 110 collaborateurs, l'entreprise a su développer une philosophie de gestion unique couvrant les principales classes d'actifs (actions, diversifiés, taux et crédit).

En tant que filiale indépendante détenue à 100 % par Amundi, CPR AM a la souplesse, l'agilité et l'innovation d'une société d'investissement de type boutique, tout en bénéficiant de son appartenance au plus grand gestionnaire d'actifs d'Europe.

CPR AM est, avec l'ensemble du groupe Amundi, un acteur engagé de la gestion d'actifs et a su développer une offre en investissement responsable adaptée aux besoins des clients.

L'investissement responsable et à impact est en effet un des piliers fondateurs de l'organisation, il est au cœur de la prise de décision et les aspects ESG constituent au quotidien un enjeu essentiel pour l'entreprise. La société s'attache à sélectionner les investissements selon une méthodologie spécifique prenant en compte les facteurs de risque et les mesures d'impact ESG, déployée au sein d'une gamme de solutions en produits ouverts ou dédiés. Des rapports d'impact sont publiés également afin que les investisseurs puissent mesurer la contribution de leurs investissements.



**NN investment
partners**

NN INVESTMENT PARTNERS

www.nnip.com

NN Investment Partners est une société de gestion d'actifs dont le siège social se situe à La Haye aux Pays-Bas. NN IP gère près de 282 milliards d'euros (314 milliards dollars)* sur toutes les classes d'actifs, tant pour les investisseurs institutionnels que pour les distributeurs. La société emploie plus de 900 personnes et est active dans 15 pays en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique latine, en Asie et au Moyen-Orient. NN Investment Partners fait partie de Goldman Sachs Asset Management.

NN IP a acquis sa réputation de leader de l'investissement responsable en aidant ses clients à réaliser leur ambition de rendre le monde meilleur tout en obtenant des rendements financiers attractifs.

NN IP est convaincue qu'il existe un lien étroit entre l'impact positif à long terme de l'investissement responsable et l'amélioration du rendement ajusté du risque. Parallèlement à son effet positif sur le bien-être de la société et l'environnement, l'intégration rigoureuse des facteurs ESG lui permet de créer de la valeur en identifiant les risques et opportunités liés à ces facteurs. Nos stratégies d'investissement sont le résultat tangible de nos convictions et de notre approche. Nous offrons trois types de stratégies d'investissement responsable – les stratégies avec intégration ESG, les stratégies durables et les stratégies d'impact – pour répondre aux différents besoins de nos clients dans un large éventail de classes d'actifs.

*Données au 31 mars 2022



Vanessa COTTET
Responsable ESG
chez CPR Asset Management

Vanessa Cottet commence sa carrière en 2000 à la Banque du Louvre en tant qu'analyste. En 2003, elle prend la responsabilité de l'équipe Marketing de Louvre Gestion, puis de la Banque Privée de HSBC France en 2007. En 2008, elle intègre l'équipe de mise en marché institutionnels et distributeurs tiers de crédit Agricole AM, dont elle prend la responsabilité en 2010. Forte de cette expérience, elle est nommée *marketing segment manager* pour la distribution externe chez amundi en 2013. Dans la continuité, elle participe à la mise en place de la nouvelle direction marketing retail pour accompagner l'accélération du développement international de la distribution tiers, où elle pilote notamment des projets de transformation et de structuration de l'offre de produits et de services. En juillet 2017, elle rejoint CPR AM pour superviser les marketings institutionnel, *retail* et digital au sein du département marketing et communication puis devient responsable marketing et communication fin 2019. Elle est membre du comité exécutif de CPR AM. Vanessa Cottet est diplômée de Toulouse Business School (mastère spécialisé en banque et ingénierie financière) et est également titulaire d'une maîtrise de droit des affaires (Poitiers) et d'un master administration des entreprises (IAE Bordeaux IV).



Marina IODICE
Gérante de portefeuille en charge
des stratégies à impact
chez NN Investment Partners

Après une décennie passée dans l'investissement socialement responsable (ISR), notamment chez Mirova, et une incursion sur le terrain au Nicaragua auprès d'une ONG spécialisée dans le microcrédit, Marina Iodice a rejoint l'équipe de gestion de NN Investment Partners il y a deux ans, pour cogérer 4 fonds actions à impact. Marina Iodice souhaitait aller au-delà de l'ISR - c'est-à-dire la minimisation des risques extra-financiers - pour faire plus, et l'investissement à impact lui semblait être la réponse la plus adaptée. Outre la gestion, son expertise en matière de méthodologie vient renforcer la mesure de l'impact et donc son efficacité. Son ambition est d'amener plus loin cette mesure au profit de NN IP et l'industrie financière dans son ensemble. Marina Iodice, analyste financière agréée (CFA), est titulaire d'un master en technologies environnementales de l'Imperial College de Londres et d'une licence en économie et gestion de l'Université Bocconi de Milan.



Thomas PAGE-LECUYER
Investment director
climate & ESG solutions
chez Aviva Investors France

Thomas Page-Lecuyer est spécialiste investissements senior climat & ESG chez Aviva Investors France, couvrant les expertises ESG et les stratégies actions. Il est spécialisé dans l'expertise de transition climatique et dans les solutions institutionnelles et thématique ESG. Avant de rejoindre Aviva Investors France, Thomas Page-Lecuyer travaillait chez CPR Asset Management en tant que spécialiste des investissements senior (stratégies thématiques et multi-actifs). Auparavant, il était stratège économique responsable de l'allocation d'actifs. Thomas Page-Lecuyer a débuté chez Amundi où il était gérant de fonds actions et gérant de portefeuille privé. Il est titulaire d'un BBA en business finance et d'un master en gestion politique de l'IAE Aix-en-Provence. Il est également titulaire de la certification CFA.



L'AGEFI

L'Agence économique et financière fondée en 1911,
8 rue Bellini – 75116 Paris

Tel. : 01 41 27 47 00 - Site Internet : www.agefi.fr

Président, directeur de la publication : Nicolas Beytout

Directeur général : François Robin (4768)

Directeur de la rédaction de L'Agefi : Alexandre Garabedian (4733)

Directeur commercial : Laurent Luiset (4748), Directeur de la Publicité : Anne-Sophie Belin (4708)

Directeur de Clientèle : Angélique Bertaut (4710)

Directeur de Clientèle Publicité financière : Adeline Tisseyre (4779)

Directeur (Publicité internationale) : David Caussieu (06 07 40 54 53)

Assistante commerciale : Sarah Negly (4729)

L'Agefi Hebdo est édité par : AGEFI SA au capital de 5 716 920 euros

Siège social : 8 rue Bellini - 75116 Paris

RCS : Paris 334 768 652 - N° Siret : 33476865200052

N° TVA intracommunautaire : FR 75 334 768 652, Principal actionnaire : Bey Médias Presse et internet

Conseil et contenus éditoriaux : Aurélie Fardeau - Conception graphique : François Quintin - Suzylée

Impression : Imprimerie de Compiègne - 2, avenue Berthelot - ZAC des mercières - BP 60524

60205 Compiègne Cedex - N° CPPAP : 0215 T 87083 - N° ISSN : 1777-165X

NOS PROCHAINES THÉMATIQUES

L'AGEFI HEBDO

Private equity

Inflation

Fixed Income ESG

ETF